



SAILLANS

Le Mot du Maire

Mes chers administrés,

En cette période de vacances, j'adresse mes félicitations à tous les étudiants qui ont passé avec succès un examen.

Suite aux dernières élections présidentielles, de nombreuses réformes ont été entreprises, notamment sur les rythmes scolaires, la taxe d'habitation, etc.

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves il a été décidé, dès la rentrée 2017 de passer sur une semaine à quatre jours. Le repos des enfants sera ainsi privilégié et les plannings des employés communaux seront réorganisés jusqu'à la fin des contrats en cours. Par la suite, il sera donc possible de réduire les frais de personnels. Les temps d'activités périscolaires mobilisaient 4 personnes par semaine sur une durée de 3 heures + le temps de préparation des ateliers.

Concernant la taxe d'habitation, elle représente environ 38 % des recettes fiscales du budget communal. La commune ne perçoit plus la ressource « fiscalité d'entreprise » (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) qui est devenue une recette de la Communauté de Communes.

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS
Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98
mairie-de-saillans@orange.fr
www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi mardi jeudi vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél. 09.66.89.32.10
ECOLE : 05.57.84.30.31

Juillet 2017

DANS CE NUMERO

La vie associative Page 3

Bibliothèque municipale
Page 7

Etat-Civil Page 7

Compte rendu des réunions Page 8

Vivre ensemble Page 15

Recyclage Page 17

Environnement : décisions préfectorales Page 20

Chantier solidaire Page 22

Opération cimetière Page 23

Informations et N° utiles Page 24

Nos professionnels Page 26

Recette estivale Page 27

Le montant « fiscalité habitation » devrait être compensé par l'état au niveau de l'année de départ (2018) sans pouvoir augmenter.

De son côté, le montant de la fiscalité « entreprises » est compensé par la communauté de communes avec une correction en lien avec les transferts de charges liés aux transferts de compétences.

La baisse des dotations imposée par l'état depuis quelques années est une affaire beaucoup plus préjudiciable pour les petites communes.

Les Maires ruraux se battent pour sauvegarder une ruralité vivante avec des villages vivants car en affaiblissant les communes, c'est la France qui est affaiblie.

Espérons que les compensations soient à la hauteur des pertes.

L'entretien, les mises aux normes, et le développement de notre commune deviendra de plus en plus difficile à gérer tout en maintenant des finances communales saines.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, bonnes vacances à tous et bonne rentrée.

Le Maire,
Martine TILLET-FAURIE



La vie associative

Fusil Saillanais

Président, Olivier Deville 06 74 65 81 77

La saison 2016-2017 se termine. La saison 2017-2018 se profile à l'horizon. Espérons qu'elle soit propice à de bonnes parties de chasses plus fructueuses que précédemment. Soyons de bons chasseurs responsables et non pas des viandards.

2017-2018 sera composée de :

Les lâchers (faisans)

- 10/09/17 : ouverture Billaux et Saillans
- 08/10/17 : tout le territoire (sauf vendanges)
- 12/11/17 : idem
- 17/12/17 : idem
- 14/01/18 : idem

Les battues (chevreuils)

- 17/09/17 : 7h à la salle des fêtes
- 01/10/17 : idem

Les grives pourront être chassées dès l'ouverture.

Sous cabane avec autorisation des propriétaires. Sans chien et fusil sous housse, de la voiture à la cabane. La cabane devra être détruite en fin de chasse. Soyons correct avec les propriétaires ! Sans eux, il ne peut y avoir de chasse.

Le président et son bureau vous rappellent que la vente des cartes se fera le vendredi 8 septembre 2017 de 18h à 20h et le samedi 9 septembre de 10h à 12h dans une salle de la mairie.

Bonne année cynégétique 2017-2018 à vous tous !

Le président

FUSIL SAILLANAIS

Pour renseignements contacter :

Olivier Deville 06 74 65 81 77

Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

Après une saison bien remplie, le club cesse ses activités pendant l'été.

Reprise mi-septembre.

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Pour renseignements contacter :

bureau.ecole.saillans@hotmail.com

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Ou par email : jouerasaillans@gmail.com

GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter :

Isabelle Gautier 05 57 74 37 02 ou isabellegautier29@orange.fr

LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter :

Henri Trocard 05.57.84.37.35



Samedi 13 Mai 2017 Gerald Breleur a organisé le CHAMPIONNAT DE France DE KICK BOXING FSGT dans un cadre magnifique au « Domaine des chias » à Thénac près de Saintes.

Nos Boxeurs (Ines Varreon Saillanaise, Samir Bahassa Saillanais, Virginie Sajan & Valentin Bellaucq) ont représentés fièrement nos couleurs lors de ce championnat.

Le chemin fut difficile et périlleux pour nos boxeurs qui ne pratiquent pas cet art martial.

Avec un groupe très soudé, les émotions furent fortes durant cette journée.

C'est avec détermination et volonté, qu'ils sont su se surpasser pour gravir les marches une à une et s'imposer face autres combattants.

Le travail a fini par payer pour certains et d'autres non, Malheureusement c'est la loi du sport.

Virginie Sajan à gauche

Championne de France en Kick Boxing Light en -65kg &
Vice-Championne de France en Kick boxing Light en -60kg

Valentin Bellaucq à droite

Vice-Champion de France en Kick boxing plein contact
« Combat » en -86kg
Vice-Champion de France en Kick boxing Light en -84kg



Ines Varreon Saillanaise

3^{ème} au Championnat de France junior en Kick light en -50kg

Samir Bahassa saillanais

3^{ème} au Championnat de France junior en Kick light en -63kg

Je remercie tous les bénévoles, les parents, les sponsors, Madame le Maire et ses adjoints de la commune de Saillans, qui nous ont suivi depuis le début, afin que nos rêves deviennent réalité dans les yeux des adolescents et adultes.

Tous ceux qui se sont déplacés pour supporter nos boxeurs durant cette inoubliable journée que nous avons partagée.

A très bientôt pour de nouvelles aventures
Sportivement

le Président Stephane Cardinal



BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Mr Cardinal 06-35-51-55-99

PLANNING YOGA SAILLANS

2017- 2018



REPRISE DES COURS : JEUDI 19 OCTOBRE 2017

MARDI	19h30 - 20h45	YOGA VINYASA (tout public)
JEUDI	15h30 - 16h45	HATHA YOGA (UTLIB)
JEUDI	17h - 18h15	HATHA YOGA (UTLIB)
JEUDI	19h30 - 20h45	HATHA YOGA (tout public)

INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS :

ADRESSE EMAIL : soyoga@outlook.fr

TELEPHONE : 06 62 69 96 24



La bibliothèque municipale

Tél. : 05.57.84.32.10 - bibliosailans@yahoo.fr - Ouverte le mardi / vendredi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 17h



Etat Civil...

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance

de Raphaël, François, Stéphane LESPINASSE, né le 16 février 2017 au foyer de Coralie LACOMBE et Mathieu LESPINASSE

et de Thomas Louis LOEUIL né le 13 mars 2017 au foyer de Hélène ROY et Fabien LOEUIL.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.

MARIAGE

Le 23 juin 2017 a été célébré le mariage entre Clélia HERMOUET et Xavier DESCOLLONGES.

Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.

DECES

Le 03 avril 2017, Jade TROQUEREAU, âgée de 6 mois, nous a quittés.

Mme le Maire et tout le conseil municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille.



Réunions du conseil municipal

Réunion du 11 avril 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, David SEGUIN

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 3 avril 2017

Compte de gestion 2016 – Délibération n° 20170411-01

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Compte administratif 2016 – Délibération n° 20170411-02

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2016 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2016, 318.262,74 €, pour 401.914,19 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 83.651,45 €.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2016, 178.124,01 €, pour 199.840,40 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 21.716,39 €
- Le résultat de clôture est de 123.369,16 € en fonctionnement et de - 14.791,36 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016 – Délibération n° 20170411-03

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent :	83.651,45 €
	Déficit : €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	39.717,71 €
	Déficit : €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	123.369,16 €
	(A2)	
	Déficit : €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	21.716,39 €
	Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : €
	Déficit :	36.507,75 €

Résultat comptable cumulé	Excédent :	€
	Déficit : 14.791,36	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	6.401,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00	€
Solde des restes à réaliser	6.401,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement	21.192,36	€
Excédent (+) réel de financement	€

→ Affectation du Résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-TOTAL (R 1068)	21.192,36 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	102.176,80 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002) €

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 102.176,80 €	D001 : Solde d'exécution N-1 : 14.791,36 €	R001 : Solde d'exécution R1068:excédent de Fonctionnement capitalisé : 21.192,36 €

Vote des trois taxes – Délibération n° 20170411-04

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes à l'identique de l'année dernière soit :

Excédent	Année 2017
Habitation	16.58 %
Foncière bâties	24.60 %
Foncière sur non bâties	59.20 %

Recettes d'investissement restant à réaliser :
Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.
..... 0 €

Budget primitif 2017 – Délibération n°20170411-05

Le Maire propose le budget primitif 2017 élaboré en commission des finances en date du 23 mars 2017. 21.192,36 €
Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
011 : Charges à caractère général	160 197 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	221 190 €
65 : Autres charges de gestion courante	35 790 €
66 : Charges financières	15 000 €
022 : Dépenses imprévues fonct	30 000 €
023 : Virement à la section d'investissement	3 600 €
042 : Opérations d'ordre entre section	2 246 €
TOTAL	468 023 €
RECETTES	
70 : Produits des services	17 997 €
73 : Impôts et taxes	187 600 €
74 : Dotations et participations	115 250 €
75 : Autres produits de gestion courante	45 000 €
002 : Résultat reporté	102 176 €
TOTAL	468 023 €

Nos participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

6554: Participations intercommunales	6 956.00 €
Association des Maires de Gironde	114.00 €
Association des Maires Ruraux	95.00 €
CAUE	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	1.050,00 €

SIVU du Chenil	300.00 €
SDIS	3 200.00 €
SIETAVI	2 136.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales **2 050.00 €**

Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.

SECTION INVESTISSEMENT :	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	14 792 €
16 : Remboursement d'emprunts	59 941 €
20 : Immob incorporelles	2 101 €
204 : Subventions d'équipement	800 €
21: Immob corporelles	15 600 €
TOTAL	97 534 €
RECETTES	
10222 : FCTVA	61 496 €
10226 : TAM	3 000 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	21 192 €
13 : subventions d'investissement	5 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
28 : Amortissement des immobilisations	2 246 €
021: Virement à la section de fonctionnement	3 600 €
TOTAL	97 534 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Eclairage Public :

Madame le Maire informe que suite à une nouvelle tentative de cambriolage au lieudit Struliez, les habitants ont demandé un lampadaire supplémentaire. Le Maire propose un devis qu'elle a demandé au SDEEG et souhaite que Messieurs Fautrat et Martineau se mettent en contact avec le SDEEG pour le choix et la pose dudit lampadaire.

Commune Nouvelle €

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue à la Communauté de Communes du Fronsadais au sujet de la création d'une commune nouvelle qui regrouperait les communes de Fronsac, St Michel de Fronsac, La Rivière, Saint-Germain de la Rivière, Saint-Aignan et Saillans. Après discussions il a été demandé lors de cette réunion d'envisager de créer une commune nouvelle sur le territoire de la communauté de communes du Fronsadais.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de se rapprocher éventuellement de la Mairie de Villegouge dans un premier temps.

Local ONC

Suite au départ de l'Office National de la Chasse, un état des lieux du bâtiment a été effectué par Monsieur Fautrat. La caution versée en 1998 pourra être remboursée dès que la totalité des loyers sera encaissée. Par ailleurs après discussion, le Maire rappelle la volonté de vendre ce bâtiment qui avait été estimé par le service des domaines, elle propose de le faire estimer à son tour par une agence immobilière afin de comparer les estimations. Madame le Maire confie cette mission à Monsieur Fautrat.

Haie de l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé avec l'Association Arbres et Paysages en Gironde pour l'achat de la haie de l'école. Madame Sylvie ARDOUIN propose que la date de la plantation soit arrêtée le plus rapidement possible en accord avec les viticulteurs, les parents et les élèves de la commune. Elle propose de le faire en dehors des vacances scolaires et des vendanges. Une réunion sera proposée afin de décider de la date et des moyens qui seront mis à disposition dans l'organisation d'un chantier solidaire.

Chemin communal Bois Vert

Monsieur Fautrat informe le conseil municipal qu'il a été saisi pour un problème de promenade sur le chemin communal sis à Bois Vert. En effet, il

semblerait qu'un voisin du chemin se permette d'y interdire les promenades. Monsieur Fautrat se propose de s'y balader pour constater les faits.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h15

Réunion du conseil municipal

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Marie.

Réunion du 15 juin 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, David SEGUIN

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Hervé PELLETIER

Monsieur David SEGUIN est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 12 juin 2017

Renouvellement de la convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio-gironde » Délibération n° 20170615-01

Le « Schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques »

adopté par le Département lors de la séance plénière du 15 décembre 2016, donne lieu au renouvellement des conventions qui liaient le Département et les communes adhérentes. Par lettre du 20 avril dernier, il a été proposé à la commune de signer une nouvelle convention afin de poursuivre le développement de l'activité de sa bibliothèque-médiathèque et de définir les engagements mutuels. Madame le Maire ayant donné lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Département de la Gironde.

Rythmes scolaires rentrée 2017 – Délibération n° 201706015-02

Le nouveau gouvernement ayant récemment remis en question la réforme des rythmes en donnant par dérogation la possibilité aux mairies de revenir à l'école à quatre jours, Madame le Maire propose à ses collègues de demander cette dérogation dès la rentrée 2017, une fois le prochain décret adopté. Madame Charlier tient à rappeler que le délai pourrait être court pour réorganiser les services dès la rentrée 2017. Un conseil d'école aura lieu la semaine suivante et un nouveau décret sortira le 21 juin. Après discussions, les membres du conseil municipal se prononcent, si le gouvernement le permet, favorablement au rétablissement des rythmes scolaires sur quatre jours.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet Délibération n° 201706015-03

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1960 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet – Délibération n° 201706015-04

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de

rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Bâtiment « ONC »

Madame le Maire rappelle à ses collègues que Monsieur Laurent Murat est toujours intéressé par l'achat du bâtiment auparavant occupé par l'ONCFS. Madame le Maire propose de faire estimer le bien par une agence immobilière afin de comparer avec l'estimation précédemment faite par le service des domaines. La comparaison de ces

estimations donnera éventuellement lieu à une nouvelle proposition.

Haie protectrice à l'école

Madame Ardouin prend la parole et annonce à ses collègues qu'après prise de contact avec la communauté de communes du fronsadais, de la terre végétale sera mise à disposition de la mairie à partir du mois de septembre. Une commande de compost sera également faite au SMICVAL. La tranchée et la préparation du sol pourront alors débuter. Madame Ardouin a sollicité l'association Arbres et Paysages pour fin octobre début novembre.

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une demande d'aide (main d'œuvre ou matériel pour la tranchée à prévoir dès la rentrée) a été envoyée à chaque viticulteur de la commune. Aucune réponse n'ayant été obtenue, la mairie doit trouver une autre solution pour la plantation. Madame Ardouin propose d'adresser une demande d'aide aux parents d'élèves afin que ce chantier participatif soit rendu possible même en l'absence de la participation des viticulteurs, qui semblent aux yeux des élus, peu concernés par la protection des enfants de l'école contre leurs pesticides.

Questions diverses

Tour de garde élections

A la suite de plusieurs changements voire désistements, Madame le Maire souhaite faire un dernier point sur le prochain tour de garde des élections du 18 juin. Si cela s'avère nécessaire, la mairie fera appel à des administrés pour assurer des permanences.

Eclairage public

Madame le Maire rappelle à ses collègues que plusieurs tentatives de cambriolages ont eu lieu aux Struliez. Une demande d'ajout d'un lampadaire a été à nouveau adressée à la mairie. Un devis auprès du SDEEG a été demandé pour réactualisation. Après accord de ce devis, il sera procédé à la mise en place d'un point lumineux dans l'été.

Questionnaire ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin)

L'Association Nationale Des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV), par souci d'engager une démarche du « bien vivre ensemble », a demandé aux mairies viticoles de répondre à un questionnaire sur les rapports entre les viticulteurs et les riverains, l'urbanisation, la communication et éventuellement les difficultés rencontrées ainsi que des solutions à apporter aux problèmes des pesticides à proximité des établissements tels que les écoles.

Après discussions l'ensemble du conseil charge Monsieur Martineau de formuler les réponses à ce questionnaire.

Rappel sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Madame le Maire souhaite évoquer le rappel reçu le 14 juin de la préfecture de la Gironde concernant les brûlages à l'air libre. En effet, compte tenu des déficits pluviométriques successifs et des trop nombreux pics de pollution atmosphérique, les mairies qui accordaient jusque-là des dérogations via un formulaire de demande d'autorisation d'incinérer les déchets verts ont reçu un rappel à l'ordre et ont été sommées d'appliquer scrupuleusement cette interdiction. L'ensemble du conseil prend acte de ce rappel et demande à la commission bulletin de bien vouloir insérer le document préfectoral.

Stationnement gênant lieu-dit La Croix

Malgré un courrier d'avertissement par la mairie puis une verbalisation par la gendarmerie, des véhicules continuent de stationner le long de la voie communale à proximité du stop, carrefour de la départemental D18^{E1}. Madame le Maire souhaite y remédier dans les meilleurs délais avant qu'un accident ait lieu.

Chemin « villars »

Madame Ardouin fait part à ses collègues qu'à plusieurs reprises, lors du dépôt des enfants à l'école, des véhicules de livraison sont sortis du chemin qui mène au château Villars à toute vitesse, sans tenir compte du fait que les enfants se rendaient à pieds ou à vélo à l'école. Madame le

Maire en prend note et contactera dans les meilleurs délais Monsieur Gaudrie afin qu'une solution soit trouvée.

Associations

Compte tenu du succès rencontré par l'association Boxe In Saillans et le nombre croissant d'adhérents, il a été oralement demandé la possibilité d'avoir la salle des fêtes les vendredis de 18h00 à 20h00 pour des entraînements supplémentaires. Considérant l'organisation des services communaux, et considérant surtout que les locations sont demandées pour la plupart dès les vendredis, après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder à l'association la mise à disposition de la salle le vendredi soir.

Madame Varréon rapporte à ses collègues une demande du président de l'association Boxe In Saillans d'installer un verrou et des étagères dans le local d'accessoires. La réponse de la mairie devra lui parvenir par écrit. En réponse, Madame le Maire souhaite recevoir une demande écrite de la part du président.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un courrier de remerciements de Madame Sidolle, professeure de Yoga, ainsi que le programme de la rentrée 2017/2018. Ce programme fait état de deux cours dispensés les jeudis pour UTLIB (Université du temps libre en Libournais). Face aux interrogations de plusieurs conseillers municipaux, notamment sur la rémunération des cours par UTLIB qui pourraient remettre en question le montant de la redevance annuelle, Madame le Maire se propose de recevoir Madame Sidolle afin de faire le point.

Chemins de randonnée

Madame le Maire rappelle à ses collègues que l'entretien des chemins de randonnée est à la charge de la commune et précise qu'un des chemins sis à Bois Vert vient d'être entièrement nettoyé par les agents communaux car il était

devenu impraticable. Afin d'établir un programme d'entretien, il sera demandé à la communauté de communes du fronsadais un plan réactualisé de ces chemins de randonnée.

Groupe Cépages

Monsieur Martineau rapporte à ses collègues son entrevue avec le directeur du groupe Cépages, groupe auquel la commune a adhéré en mars 2016. Pour rappel, cette association permet à ses adhérents de bénéficier d'offres mutualisées pour des prestations telles que, concernant Saillans, les vérifications annuelles électricité/ gaz/ extincteurs, réduisant ainsi leur coût. Monsieur Martineau indique que d'autres prestations pourraient être possibles et intéresser la commune : la vidange des fosses septiques ou le contrôle des bornes incendie.

Assainissements de la commune

Madame le Maire propose de faire un état des lieux des assainissements communaux et en cas de non-conformité, de demander des devis de mise aux normes. La commune pourra ainsi envisager plus clairement d'établir un programme annuel de mise aux normes.

L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition.

Regroupement de communes

Madame Charlier interroge Madame le Maire sur la question du regroupement de communes suite à la réforme territoriale. Madame le Maire lui indique qu'il n'y a pas eu d'avancée à ce sujet.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h40

Vivre ensemble.....

Vivons ensemble, ...

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. « l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages

d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à

l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).



...Recyclons ensemble,



Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; A raison de 40 à 50 - kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés ! Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"

Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie.**

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique ou en liège à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

RECYCLAGE

La déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er mars au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Tél : 05.57.84.74.00

...Recyclons ensemble,



SMICVAL MARKET

Un concept innovant au service de tous

Donnez, prenez, recyclez, c'est la formule gagnante du site flambant neuf qui a ouvert ses portes à Vayres le 10 avril 2017.

Comment ça marche ?

L'équipement est organisé autour de trois lieux au service des habitants du Smicval en remplacement de l'ancienne déchèterie située à Vayres :

> **la maison des objets**, où l'on peut donner et prendre des objets en rayon comme en magasin, par exemple : cuisine, électroménager, bricolage...

> **le préau des matériaux**, pour donner, prendre et recycler de gros volumes : huisseries, carrelage, meubles...

> **les dépôts au sol** pour recycler avec des zones de gratuité, ce sont des flux classiques : bois, gravats, végétaux et de nouvelles filières : plâtre, plastiques souples...

Cette organisation devrait permettre de réduire massivement l'enfouissement et ainsi relever le défi Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, lancé au territoire par le Smicval.

C'est un magasin pas comme les autres. Jouant la proximité tout autant que l'innovation, le Smicval Market a ouvert ses portes à Vayres le 10 avril 2017. Le principe est original et fonctionne à la manière d'une galerie marchande inversée. Le visiteur peut y déposer objets et matériaux dont il n'a plus l'usage leur offrant ainsi une deuxième vie. Voilà qui est bon pour l'environnement d'abord, puisque le dispositif permet de réduire considérablement la quantité de déchets à enfouir. Enfin, le Smicval Market c'est aussi une zone de gratuité géante. En effet, tout ce qui est déposé, peut également être récupéré et gratuitement. Aussi, il est possible de venir déposer des meubles et de repartir avec de la vaisselle ou des matériaux comme du carrelage, du papier peint.

Donnez, prenez, recyclez, ici tout est fait pour éviter le geste ultime, celui de jeter à l'enfouissement. Un cercle vertueux qui devrait contribuer à porter un regard plus positif sur le recyclage.

Contact et renseignement : Smicval Market, 8 Chemin De Videau, 33870 VAYRES - 05 57 84 74 00





Alain MAROIS
Président du SMICVAL du Libournais-Haute Gironde
Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde
Conseiller Départemental du Canton Nord-Libournais

Réf : 2017-1078

Hôtel de ville
1 Champ de Villard
33141 Saillans

Affaire suivie par :
Elise Molinier
Directrice des Exploitations

Objet :
Présentation de l'Opération Evolution

St Denis de Pile, le 24 juillet 2017

Madame le Maire,

Labellisé Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, le Smicval s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage. Actuellement, les performances de tri du territoire sont satisfaisantes et **nous souhaitons prendre le temps de vous remercier pour le chemin parcouru.**

Pourtant, il reste encore trop de déchets dans nos bacs marron (les ordures ménagères qui partent à l'enfouissement) et pour atteindre les objectifs ambitieux de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, nous devons agir collectivement.

C'est pourquoi nous lançons **l'Opération Evolution : + de tri, - de déchets**, afin de donner à tous les habitants, les moyens de trier plus et mieux.

Cette opération sera l'occasion de réorganiser nos collectes pour correspondre aux évolutions démographiques de notre territoire (+10% en 7 ans) et aux baisses des tonnages en porte à porte. C'est aussi l'opportunité d'opérer des optimisations techniques pour maîtriser notre fiscalité.

Concrètement, dans votre commune, 3 nouveautés seront à découvrir fin septembre :

- **1^{ère} nouveauté : Nouveaux jours de collecte** (à partir du 23 octobre)
- **2^{ème} nouveauté : Nouveau guide du tri**
- **3^{ème} nouveauté : Nouvelle application Smicval&Vous**

Découvrez au verso de cette lettre, toutes ces nouveautés et la communication associée.

Nous reviendrons vers vous début septembre pour vous transmettre vos nouveaux jours de collecte et les outils de communication associés.

Les équipes du Smicval restent à votre disposition pour organiser une présentation de l'opération en conseil municipal et/ou réunion publique. N'hésitez pas à nous contacter au 05.57.55.86.62 pour toute question sur ce projet.

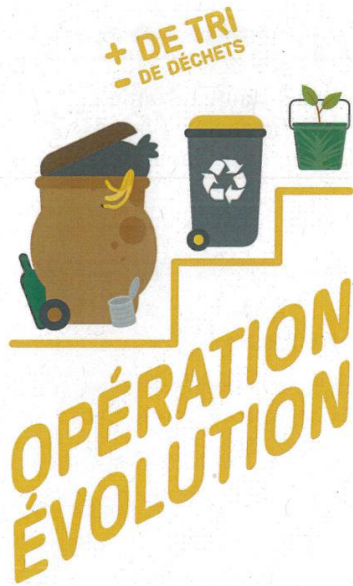
En espérant qu'ensemble, nous permettrons aux habitants de votre commune d'agir et de trier plus, je vous prie de croire à l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Président,
Le Vice-président en charge de la modernisation
et de l'exploitation de la collecte SE
Christian ROBIN

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte
et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde

8 route de la Pinlière 33910 Saint Denis de Pile
TÉL : 05 57 84 74 00 - Fax : 05 57 55 39 71
www.smicval.fr & www.stop-dechets.fr
facebook : Défi ZZ Zéro Déchet Zéro Gaspi avec le Smicval





Une opération d'envergure pour sensibiliser massivement aux gestes de tri des déchets

1^{ère} NOUVEAUTÉ **NOUVEAU JOUR**

- Les jours de collecte changent à partir de la semaine du 23 octobre, le nouveau calendrier sera distribué en boîtes aux lettres

Impact
Avec plus de tri, votre collecte se réorganise.

2^e NOUVEAUTÉ **NOUVEAU GUIDE DU TRI**

- Pour plus trier et réduire ses déchets, un guide du tri sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres

Impact
Avec plus de tri, votre bac marron (ordures ménagères) s'allège.

3^e NOUVEAUTÉ **NOUVELLE APPLICATION**

- Smicval&Vous**
Téléchargez l'application et retrouvez toutes les informations.

Téléchargez dans l'App Store | Disponible sur Google Play

Impact
Avec plus de tri, c'est moins de déchets enfouis.

Mailing distribué en boîtes aux lettres à tous les habitants du Smicval
Fin septembre

Festival ZZ
6,7 et 8 Octobre à Libourne
Pour mettre en pratique les gestes de tri et de réduction des déchets



... Interdiction d'incinération des déchets verts

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, **l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente**, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Plus aucune dérogation aux particuliers ne sera accordée. Les formulaires de dérogation jusque là encore délivrés ne seront plus valables.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS FAIT L'OBJET D'UNE INTERDICTION GÉNÉRALE

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des déchets à l'air libre.

Les déchets verts produits par les collectivités et les ménages (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage et autres pratiques similaires) sont concernés par cette interdiction.

Les entreprises d'entretien d'espaces verts et les paysagistes sont également concernés par cette interdiction et sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par apport en déchetterie ou par valorisation directe (broyage, compostage).

Cette interdiction est rappelée à l'article 16 du RIPFCI sus-cité : « **le brûlage à l'air libre des déchets verts (par opposition aux rémanents issus des travaux agricoles et forestiers) produits par les particuliers, les professionnels (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) et les collectivités locales est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire du département** ».

Le maire ne peut donc pas déroger à cette interdiction et accorder des dérogations aux particuliers. Aussi, je vous rappelle que les formulaires, encore utilisés dans certaines communes (modèle en annexe) « *fiche n°1 autorisation municipale d'élimination des déchets verts par les particuliers* » ne sont plus valables.

J'insiste donc ici sur **l'interdiction pour les particuliers d'incinérer des déchets verts** et vous invite à **relayer ce message auprès de vos administrés par tout moyen de communication que vous jugerez adapté (bulletins municipaux, sites internet, panneaux d'affichage ...)**. Vous pouvez également diffuser la plaquette d'information de l'Ademe Centre, que vous trouverez en pièce jointe, téléchargeable sur : <http://www.centre.ademe.fr/node/792>.

... Restriction d'eau



Bordeaux, le 5 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de restriction des usages de l'eau en Gironde

Le département de la Gironde a connu un déficit pluviométrique exceptionnel durant l'automne et l'hiver derniers, occupant le 7^e rang des cumuls les plus faibles observés sur le département depuis 1959. Ce déficit a conduit à une mauvaise recharge des nappes souterraines.

Les pluies de fin juin ont permis de faire remonter temporairement les débits des cours d'eau qui se trouvaient pour certains dans une situation comparable à un mois d'août mais elle n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation des nappes souterraines utilisées pour l'eau potable. Les petits cours dépourvus de soutien d'étiage restent fragiles.

Au vu de la situation actuelle et des prévisions, et après avoir réuni la cellule départementale de gestion et de préservation de la ressource en eau ce mardi 4 juillet 2017, Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, a décidé :

- de restreindre les prélèvements sur le réseau d'eau potable pour les usages dit « non prioritaires ». Ainsi, l'arrosage des espaces verts publics et privés, le lavage des voiries et trottoirs publics sont interdits les mardis, jeudis, samedis et dimanches matin. Le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles est interdit jusqu'à nouvel ordre, de même que le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- d'interdire tous les prélèvements sur les cours d'eau des bassins versants suivants : le Deyre, le Glaude, la Barbanne, la Gravouse, le ruisseau de la Grave, le Moron, le Palais (le Ratut), le ruisseau de la Virvée en amont du pont des Planquettes ;
- de renforcer la surveillance de l'ensemble des ressources en eau, en particulier les axes secondaires dont les débits pourraient décroître rapidement.

Il est rappelé que les puits privés n'ayant pas été utilisés récemment ou n'ayant pas été entretenus et maintenus en fonctionnement, ne doivent pas être remis en fonctionnement pour un usage d'alimentation en eau potable ou sanitaire (bain, douche, etc).

Ces mesures permettront d'anticiper de nouveaux épisodes de chaleur qui engendreraient des pointes de consommation d'eau potable. D'autres mesures de restriction ciblées pourraient être rendues nécessaires dans les prochaines semaines, en fonction de l'évolution de la situation, sur les nappes souterraines ainsi que sur les cours d'eau du département.

La mobilisation de chacun est nécessaire afin d'assurer une utilisation économe de l'eau sur l'ensemble du département. Pour être efficaces, ces réflexes citoyens doivent s'inscrire dans la durée. Des conseils pour une utilisation économe de l'eau peuvent être obtenus sur le site : www.jeconomiseleau.org.

Contacts Presse :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde
Bureau de la Communication Interministérielle
Tél. : 05 56 90 60 18 - Fax : 05 56 90 60 30 - pref-communication@gironde.gouv.fr -
Sophie BILLA - Tél. : 06 07 62 05 99 / Agathe NOUGUÉ - Tél : 06 73 64 76 44

... Chantier solidaire



Depuis quelques mois une discussion a été lancée autour de la protection des enfants de l'école vis-à-vis des pesticides émanant des traitements viticoles. Malgré une pulvérisation précautionneuse de la part des viticulteurs voisins de l'école, les parents restent inquiets pour leurs enfants. L'implantation d'une haie protectrice a été décidée. Celle-ci est envisagée pour fin octobre début novembre. Faute de moyens, dans un premier temps, seule la partie ouest va être plantée (côté parking de l'école).

Dans plusieurs communes, ce projet a été réalisé de façon participative comme à Lalande de Pomerol ou dans les écoles avec le syndicat des Vins de Blaye. Cette idée de chantier participatif nous paraît importante car elle concerne nos enfants et permet de mieux vivre ensemble.

Nous avons, dans un premier temps, envoyé un courrier à l'ensemble des viticulteurs de la commune afin de leur proposer de participer à ce projet de la façon dont ils le souhaitent. Cette lettre a été envoyée fin mars. A ce jour, nous n'avons eu qu'un retour oral. Nous regrettons le peu d'intérêt porté à ce projet. Il est vrai que les viticulteurs ont eu d'autres préoccupations au printemps avec le gel qui ne les a pas épargnés.

C'est pourquoi, aujourd'hui nous renouvelons notre demande auprès de vous viticulteurs mais aussi à toutes autres personnes (parents, ...) qui se sentent concernés par le projet.

La préparation du sol se fera à partir de septembre. La terre végétale sera fournie par la communauté de commune, le compost par le SMICVAL. Le reste est à notre charge (préparation des tranchées, système d'arrosage, paillage, arbustes).

Alors si vous vous sentez concerné, prenez contact avec la mairie, toute bonne volonté sera la bienvenue !



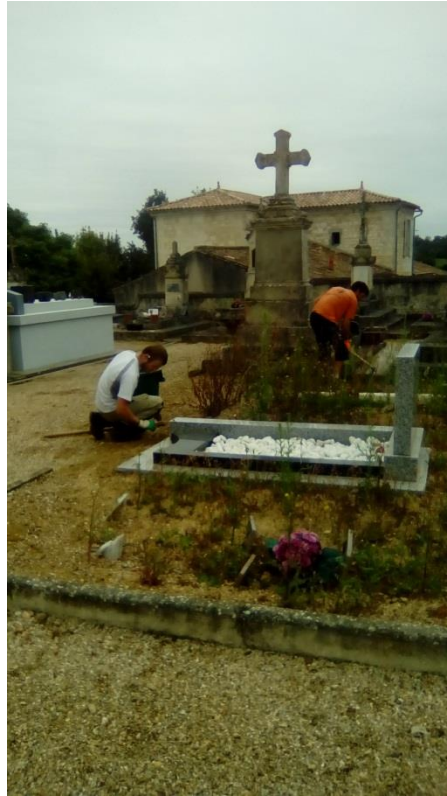


Opération cimetière...

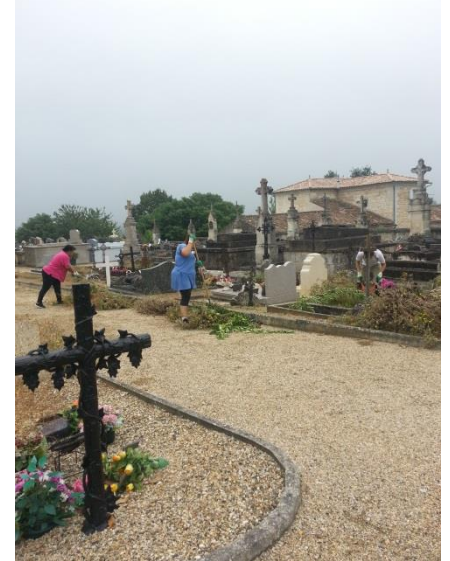
En période estivale et de congés, la surcharge de travail pour tous les employés est là.

Afin de prêter main forte au service technique et sous la houlette de notre secrétaire générale, une opération de nettoyage du cimetière a été effectuée le mercredi 26 juillet, toute la journée, par les agents Adeline Tapon, Malika Ammar, Emilien Videira et Valentin Bachelot.

Le conseil municipal remercie l'initiative de



cette
opération.



Nous tenons ici à rappeler aux concessionnaires des tombes que l'entretien reste à leur charge et qu'il convient qu'il soit fait régulièrement.

Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne - 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 81 89 - Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com

caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).

- Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Libourne, Vayres, Vignonet

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Juillet	Août	Septembre
BRANNE	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h sur rv	4	1	congés
COUSTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30	19	16	congés
LIBOURNE	1 ^{er} mardi	De 14h30 à 17h30 sur rv	4	1	congés
VAYRES	3 ^{ème} mercredi	De 10h à 12h sur rv	19	16	congés
VIGNONET	2 ^{ème} lundi	De 15 h à 17h sur rv	10	21	congés

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2001, sont priés de se faire recenser à la mairie jusqu'au 30 septembre 2017.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Vacances d'été :

Reprise des cours : lundi 4 septembre 2017

Vacances de Toussaint :

Fin des cours : samedi 21 octobre 2017

Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017

Vacances de Noël :

Fin des cours : samedi 23 décembre 2017

Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)
DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen
d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE :

05.57.84.86.50

ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de
Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard :

05.57.55.89.41



SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /

Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :

05.57.55.39.79

Nos professionnels à proximité....

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON
06 60 90 46 89

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**



SARL GF SERVICES

Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -

La représentation de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Relevé de bâtiment
- / Plans
- / Images 3D
- / Maquettes

COSMONOT

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

www.cosmonot.fr

studio@cosmonot.fr

FANNY FUDAL

Moments de bien-être

Etiothérapie
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

Gaspacho

pour 4 personnes :

- 800 g de tomates grappe très mûres
- 200 g de mie de pain
- 2 poivrons rouges
- 2 concombres
- ½ botte de basilic
- 1 oignon blanc
- 1 gousse d'ail
- 10 cl d'huile d'olive extra vierge
- 10 cl de vinaigre Xérès
- sel et poivre



Préparation

• Préparation des légumes :

- Emonder les tomates : inciser la peau des tomates en croix et les plonger 1 minute dans de l'eau bouillante. Les égoutter et retirer ensuite la peau.
- Couper les tomates en quartiers et les épépiner.
- Eplucher les poivrons en les coupant en lanières, en retirant les pépins et les filaments à l'intérieur puis en passant la lame d'un couteau entre la chair et la peau. Vous pouvez également brûler la peau des poivrons au four ou au chalumeau mais c'est plus fastidieux.
- Couper les lanières de chair de poivron en dés.
- Eplucher les concombres et les couper en dés
- Effeuilier le basilic et le hacher grossièrement
- Eplucher et hacher finement l'ail et l'oignon blanc
- Mélanger tous ces légumes dans un saladier et ajouter les 10 cl d'huile d'olive
- Saler et poivrer. Goûter et rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- Bien mélanger et laisser reposer 24h au frigo

Préparation du gazpacho :

- Emietter la mie de pain dans le bol d'un mixeur
- Verser le vinaigre de Xérès
- Laisser le vinaigre imbiber la mie de pain
- Verser les légumes marinés et tout leur jus dans le bol du mixeur
- Mixer finement jusqu'à obtenir un mélange bien lisse et homogène.
- Passer le mélange au chinois et bien récupérer tout le liquide qui s'écoulera
- Rectifier l'assaisonnement en sel et poivre
- Mettre le liquide au frigo pendant au minimum 1 heure avant de servir.

Dressage et présentations : Servir dans des assiettes creuses ou de beaux verres en dispersant quelques gouttes d'huile et de vinaigre à la surface.



 <http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.



PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation : Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux